

SEANCE DU 17 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept Novembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES, régulièrement convoqué s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Régis, Président du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES.

MEMBRES PRESENTS : M Régis LEFEUVRE, Mme Julie DUCOIN, Mme Sophie ADAM, Mme Lucie DUCHENE, Mme Isabelle POTTIER, M. Maurice PILON, Mme Marie-Josèphe CROISSANT

ABSENTS EXCUSES: M. Dominique JANVIER, Mme Brigitte HERRAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle POTTIER

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE :

1. Bilan du repas CCAS 2016 et tarifs du repas CCAS 2017

1a Bilan

Le Président M. Régis LEFEUVRE, présente aux membres du CCAS le bilan chiffré du repas du CCAS. Voici quelques chiffres extraits de ce bilan :

85 personnes se sont inscrites pour le repas.

Total des dépenses : 1 888,95 €

Total des recettes : 1 026,00 €

Coût d'un repas : 22,22 €

Le Conseil d'Administration du CCAS prend connaissance du bilan chiffré.

1b Tarifs 2017

Le Président, propose aux membres du CCAS de revoir les tarifs pour le repas du CCAS 2017. Les membres en discutent.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à la majorité décide de fixer la participation des aînés comme suit :

- 10,00 euros pour une personne de 70 ans ou plus.
- 18,00 euros pour une personne de moins de 70 ans.
- les bénévoles accompagnant ces personnes paieront 10,00 euros.
- les élus (Maire et adjoints du Maire) paieront 18,00 euros.

2. Proposition de financement du local SDF

Le Président informe les membres du CCAS que la Mairie de Vaiges a le projet de transformer une partie de l'ancien commutateur (bâtiment à côté de la salle de musique) en local pour les SDF (appelé aussi local d'urgence). En effet, lors des travaux pour les nouveaux vestiaires de foot, l'ancien vestiaire de foot qui abritait le local SDF a été démoli pour laisser la place à un espace multisports. Comme la construction d'un local SDF est un projet à caractère social (donc de la compétence du CCAS) le CCAS de Vaiges a la possibilité de donner une subvention (en utilisant un compte d'investissement) à la Commune de Vaiges pour ce projet plutôt que de gérer lui-même ces travaux.

Le Président présente les différents devis signés relatifs à ces travaux (prix TTC):

Electricité.....	1282,36 €
Chauffage.....	611,38 €
VMC	688,75 €
Plomberie	3771,72 €
Cloisons, carrelage, faïence	1377,30 €
<u>Branchement eaux usées.....</u>	<u>1363,19 €</u>
Total connu à ce jour	9094,70 €

Le montant n'est pas définitif car il reste des devis non signés à ce jour pour :

- Branchement eau
- Terrassement divers

Les membres du CCAS en discutent.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- ✚ Verser une subvention de 3000 € à la Mairie de Vaiges pour les travaux liés au local SDF
- ✚ Décide d'inscrire cette somme au budget CCAS 2017 pour verser cette subvention en 2017
- ✚ Autorise le Président à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

3. Examen d'une demande d'aide sociale

M. LHUISSIER Paul a déposé un dossier de demande d'aide sociale au CCAS de Vaiges. Les membres du CCAS examinent cette demande.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ Au vu de ses ressources faibles décide de verser 2000 € (imputation 6562 « Aide sociale ») à M. LHUISSIER Paul.
- ✚ Sollicite de la Commune de Vaiges une subvention 2016 de 2000 € pour abonder le compte 6562. En effet, il n'y a pas assez de crédit budgétaire sur ce compte
- ✚ Autorise la décision modificative n°1 suivante :

Section de Fonctionnement			
Article/chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
6562/65	Aide sociale	2 000,00 €	
7474/74	Subvention commune		2 000,00 €
Total dm n°1		2 000,00 €	2 000,00 €
Pour mémoire BP		9 231,14 €	9 231,14 €
Total section fonctionnement		11 231,14 €	11 231,14 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h45

M Régis LEFEUVRE :

Mme Julie DUCOIN:

Mme Sophie ADAM :

Mme Lucie DUCHENE:

Mme Isabelle POTTIER :

M. Maurice PILON:

Mme Marie-Josèphe CROISSANT :